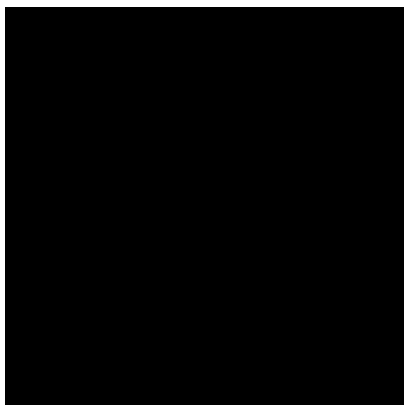




Quel chic, quel genre ?

Description

À rebours de nombreux pays occidentaux, la France se distingue, une fois encore, avec une proposition sous forme d'exigence formulée par la Haute Autorité de Santé (HAS) : la création d'un quasi service public de la transition de genre.

En Suède, une étude a montré une forte hausse des suicides chez les personnes ayant commencé une transition de genre et qui l'ont regretté. L'état suédois, tout comme le grand-breton, ont fait marche arrière, ce que ne peuvent malheureusement pas faire les personnes qui ont franchi le pas..

En France, selon des information glanées par le Figaro, la HAS recommande très fermement l'accès gratuit à la transition de genre pour tous à partir de 16 ans (!) avec, dans un premier temps, une mise sous hormones des personnes candidates à la transition et, cela va de soi, la prescription remboursée. 16 ans... Il est évident qu'à cet âge-là on sait exactement ce que l'on veut, c'est bien connu. Comme disait Philippe Sollers :

« à l'adolescence, on ne sait pas ce qu'on veut, mais on le veut à tout prix ».

Dans son élan, la HAS préconise d'élargir la délivrance des ordonnances aux médecins généralistes, celle-ci relevant pour le moment encore de la responsabilité des endocrinologues, ce qui semble logique. Pendant qu'ils y sont, pourquoi ne pas confier cette responsabilité à un infirmier ou à un brancardier ?

Il est tout aussi normal, pour la HAS, que le parcours de soins commence dès la demande de transition, avec la possibilité d'utiliser les pronoms et prénoms demandés par la personne avant même son changement de genre officiel. La prudence, la précaution, la réflexion étant quant à elles totalement inenvisageables, au point que le texte recommande de ne pas pratiquer d'évaluation psychiatrique avant le début du traitement.

Comme la HAS pense à tout, elle prévoit d'ores et déjà de former le personnel de santé en ce sens, ce qui serait la moindre des choses. Quant à la phase chirurgie, avec les divers bricolages qui vont bien, celle-ci doit se faire sans trop de délais. Manquerait plus que les transgenres patientent autant que les malades « ordinaires »!

La cerise sur le tartare concerne le changement de sexe des mineurs de moins de 18 ans qui auraient la malchance d'avoir des parents intelligents et attentifs, c'est-à-dire réfractaires à la décision souveraine de leur progéniture : pour ces parents-là, la HAS recommande un signalement, « pouvant aller jusqu'à une déchéance de l'autorité parentale ou une émancipation ». Tant qu'à faire, autant ne pas faire dans la demi-mesure.

Comme personne ne le fait – ou n'ose le faire – le Torchis demande à la HAS ce qu'il faut entendre par « genre », car, en réalité, le genre n'existe pas en tant que tel, alors que le sexe ou, plutôt, les sexes existent, d'un bout à l'autre de la chaîne du vivant. La distinction par genre est une construction qui devrait se limiter à permettre à chacun de se déguiser comme il veut.

Nous invitons celles et ceux qui ont envie de rire ou de pleurer à rendre sur le site du Muséum national d'histoire naturelle (<https://www.mnhn.fr/fr/qu-est-ce-que-le-genre>) où ils trouveront un magnifique exemple d'instrumentalisation de la langue française à des fins idéologiques.

Tout cela pourrait paraître anodin si, d'une part, cela n'émanait pas de la Haute Autorité de Santé, dont on pouvait légitimement penser qu'elle avait d'autres chats à fouetter et, d'autre part, si les soins dentaires, les lunettes et les aides auditives étaient remboursés (à ceux qui arrivent encore à se faire soigner).

Finalement, c'est bon à savoir: mieux vaut changer de genre que de lunettes !

O.T

Categorie

1. Opinions

date créée

6 janvier 2025